

VOTRE DOMICILE N'EST PAS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ ?

Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité ou dans la MRC depuis le 18 septembre 2025 ou avant.

Vous pourriez avoir ce droit si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements ;
- Copropriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire ;
- Locataire d'un local commercial.

Pour avoir le droit de voter, vous devez avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection et être de citoyenneté canadienne le 2 novembre 2025. Vous ne devez pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription à la liste électorale municipale, à la liste électorale de la MRC ou à la liste référendaire.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE

- ↳ Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, remplissez le formulaire SMR-9.2;
- ↳ Si vous êtes copropriétaire d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, désignez une seule personne, parmi le groupe, qui sera inscrite sur la liste, et remplissez le formulaire SMR-9.1.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

Assurez-vous que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale.



Vérifiez votre inscription sur la liste électorale pour les élections municipales du 2 novembre.

Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur la liste électorale de votre municipalité. Le jour des élections, vous ne pourrez pas vous inscrire ni faire de changement d'adresse. Vous avez jusqu'au 5 septembre pour vérifier votre inscription auprès de nous. Après cette date, vous pourrez le faire auprès de votre municipalité.

Vous pouvez vérifier votre inscription à la liste électorale permanente en quelques minutes en utilisant l'outil de recherche accessible sur le site [d'élections Québec](#).

Pour toute question relative à la mise en candidature, veuillez communiquer avec la présidente d'élection :

Nathalie Lizotte
819-737-8894

info@munbelcourt.ca
219, rue Communautaire
Belcourt (Québec) J0Y 2M0

Communiqué

Le Belcourtois



Avis public d'élection Municipalité de Belcourt

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Nathalie Lizotte présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- ↳ Poste de mairesse ou maire
- ↳ Poste de conseillère ou conseiller 1
- ↳ Poste de conseillère ou conseiller 2
- ↳ Poste de conseillère ou conseiller 3
- ↳ Poste de conseillère ou conseiller 4

Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants.

Du 23 septembre au 3 octobre 2025

Horaire

↳ Mardi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
↳ Mercredi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
↳ Jeudi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00

Attention : le vendredi 3 octobre, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

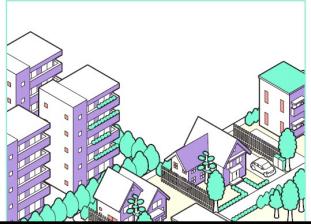
- ↳ Jour du scrutin : **dimanche 2 novembre, de 10 h à 20 h**
- ↳ Jour de vote par anticipation : **dimanche 26 octobre, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 21 octobre à votre présidente ou président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Christine Labbée.

Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Nathalie Lizotte, Présidente d'élection
Adresse : 219, rue Communautaire Belcourt
Téléphone : 819-737-8894



Élections générales du 2 novembre 2025 à Belcourt

La période pour soumettre une de déclaration de candidature débutera : le 23 septembre et se poursuivra jusqu'au 3 octobre.

Poser sa candidature aux élections municipales

Votre première responsabilité est de vous assurer que vous êtes éligible, c'est-à-dire que vous avez le droit de poser votre candidature. Vous devez le faire avant de prêter serment dans votre déclaration de candidature.

La présidente d'élection ne peut pas vous donner son avis sur votre éligibilité.

Pour vérifier si vous pouvez poser votre candidature, vous pouvez consulter les articles de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) ou communiquer avec une avocate ou un avocat.

Les conditions d'éligibilité:

L'éligibilité, c'est le droit de poser sa candidature pour devenir membre du conseil municipal.

Pour être éligible, vous devez :

Avoir le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale de la municipalité en satisfaisant tous les critères suivants le **jour du scrutin** :

- Avoir **18 ans** ou plus ;
- Avoir la citoyenneté canadienne ;
- Ne pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une **tutelle** ;
- Ne pas avoir été reconnu coupable d'une **manœuvre électorale frauduleuse** au cours des cinq dernières années ;
- Être dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
 - ↳ Être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec ;
 - ↳ Être propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours à la date du scrutin ;

Résider sur le territoire de la municipalité lors du dépôt de votre déclaration de candidature ;

Ne pas être dans une situation d'inéligibilité.

Déclaration de candidature (du 23 septembre au 3 octobre)

Si vous voulez vous présenter comme candidate ou candidat aux élections municipales de 2025 et que vous répondez aux conditions d'éligibilité prévues par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, vous devez remettre une déclaration de candidature dûment remplie à la présidente d'élection de la municipalité **entre le 23 septembre et le 3 octobre, au plus tard à 16 h30**.

La déclaration de candidature est un document officiel que vous pouvez vous procurer au bureau de la présidente d'élection de votre municipalité.

Le 3 OCTOBRE à 16h30 :

Lorsque à la fin de la période prévue pour la production des déclarations de candidature, soit à 16h30 le 3 octobre:

S'il n'y a qu'un candidat à un poste, la présidente d'élection le **proclame élu**.

OU

S'il y a plus d'un candidat à un poste, **un scrutin sera tenu** pour déterminer lequel sera élu.

- ↳ un scrutin sera tenu le 2 novembre de 10h00 à 20h00
- ↳ un vote par anticipation le 26 octobre de 12h00 à 20h00.

Le site de la Municipalité de Belcourt, au munbelcourt.ca, fournit diverses informations sur les élections en cours. La liste des candidates et candidats y est notamment diffusée.

Qui peut voter lors d'élections municipales?

Pour pouvoir voter le 2 novembre 2025, il faut remplir ces cinq conditions le jour du scrutin :

1. Être inscrite ou inscrit sur la liste électorale;
2. Avoir au moins 18 ans;
3. Avoir la citoyenneté canadienne;
4. Être dans l'une des situations suivantes :
 - ↳ Avoir son domicile dans la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - ↳ Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble dans la municipalité ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité;
5. Ne pas avoir perdu ses droits électoraux. Une personne est privée de ces droits si elle a été déclarée coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années ou si elle a perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.